Envoyé en préfecture le 08/02/2018
Reçu en préfecture le 08/02/2018
ID : 040-214003139-20180207-2018_A16BIS-DE

DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 30/01/2018

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 février 2018
--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le sept février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour Mme CELIMON), Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, GOSSELIN, DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), DUCASSE.

Etaient excusés : Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), CELIMON (a donné procuration à M. MARSAN).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A
Délibération n°16

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Acquisition terrains SCI TARUSATE – rue VICTOR HUGO et rue DUPUY

Considérant que dans le cadre des travaux de réaménagement du centre-ville, il est nécessaire d'acquérir un terrain appartenant à la SCI TARUSATE.

Considérant qu'à la suite de négociations, les deux parties ont convenu que la commune achète l'ensemble de la propriété SCI TARUSATE constituée des parcelles cadastrées section A n°1961 pour 40 m² et section A n° 2649 pour 954 m² soit un total de 994 m² au prix d'un euro pour l'ensemble.

La parcelle n°1961 étant destinée à l'aménagement de la rue VICTOR HUGO et la parcelle n°2649 étant constituée de la rue DUPUY et son espace vert destinés par la suite à être intégrés dans la voirie communale
Il est proposé :

D'acquérir les parcelles de terrain cadastrées Section A n°1961 située rue VICTOR HUGO et Section A n° 2649 rue DUPUY appartenant à la SCI TARUSATE.
Cette acquisition aura lieu au prix d'un euro pour l'ensemble de la superficie cadastrée soit 994 m².
De désigner Me PEYRESBLANQUES notaire à TARTAS pour établir l'acte, les frais inhérents à cette affaire étant pris en charge par la commune.
D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, les crédits étant prévus au budget de la commune.

.../...

Envoyé en préfecture le 08/02/2018
Reçu en préfecture le 08/02/2018
ID : 040-214003139-20180207-2018_A16BIS-DE

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable pour acquérir les parcelles de terrain cadastrées Section A n°1961 située rue VICTOR HUGO et Section A n° 2649 rue DUPUY appartenant à la SCI TARUSATE.
Cette acquisition aura lieu au prix d'un euro pour l'ensemble de la superficie cadastrée soit 994 m².

DESIGNE Me PEYRESBLANQUES notaire à TARTAS pour établir l'acte, les frais inhérents à cette affaire étant pris en charge par la commune.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, les crédits étant prévus au budget de la commune.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

VILLE DE TARTAS * LANDES 40400 *

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.